

Ballade à partir du Mas Roujou, Près de Villeneuve



A 45 km à l'ouest de Montpellier, entre Dourbie et mines de barytine, un environnement aux multiples visages. Une balade d'environ 8km et de 180 m de dénivelé, d'un niveau facile

Du parking de la place de la Salette, partir à gauche.

❶ La petite route va descendre pour traverser un ruisseau puis remonter vers me bifurcation. Délaissez la piste de droite pour continuer à monter à gauche. Ignorez après 150 m le chemin partant à droite et faire encore 150 m.

❷ Au niveau de cette bifurcation, partez à droite sur une piste de terre montante dotée de plusieurs boucles.

❸ Après 450 m, délaissez le chemin de gauche pour vous engager à droite et marchez sans dans un premier temps sur me piste ravinée. Un peu plus loin, vous observez à gauche de jeunes plantations d'oliviers enterrasses, et légèrement au-delà, en contrebas d'un virage à gauche, on peut distinguer me magnifique capitelle qu'il vous est recommandé d'aller visiter. Ensuite, continuez sur l'axe principal à partir duquel les splendides lointains s'offrent à votre regard. Vous passez près d'une ancienne bergerie aménagée en habitation et arrivez au niveau d'une bifurcation.

❹ Délaissez la branche montante en face, pour descendre à droite dans la combe.

❺ Après 1 km, prendre à gauche la piste qui monte et qui, en plusieurs lacets, un plat puis une descente, va, en passant près d'une petite source, légèrement remonter vers les vestiges d'une ancienne carrière de barytine et de ses installations.

❻ Vous aboutissez à la D15. Partir à droite avec prudence sur cette route pour, après 750 m, descendre dans le val par une piste sur la droite qui va vous ramener au pointe et au mas Roujou.

👉 Pour y aller. De Montpellier, aller à Clermont-l'Hérault par la N 109. Dans cette cité, se diriger vers Bédarieux par la D 908. Au niveau de Villeneuve, prendre à gauche la D 128E direction Lieuran-Cabrières, pour 1 km après, partir à droite au Mas Roujou en passant sur le pont enjambant la Dourbie. Se garer dans le hameau sans gêner les habitants.